



# انتخابات الكونغو الديمقراطية 2023: بين رؤى التقييم ومداخل الحوكمة

Les Elections au Congo Démocratique:  
Entre Visions d'Evaluation et Approches de Gouvernance

Democratic Republic of Congo Elections 2023:  
Between Evaluation Visions and Governance Approaches



## **Introduction**

Les corridors de l'Afrique et de ses cinq régions : nord, sud, est, ouest et centre, reflètent différentes connotations des tendances et des principes démocratiques, et regorgent de vastes archives de transformations soutenant et opposant les thèses démocratiques. Bien que des coups d'État militaires aient eu lieu dans plusieurs pays africains en 2022, ils n'en ont pas été affectés. Il se prépare plutôt à accueillir des événements électoraux à différents niveaux : présidentiel, parlementaire, local et partisan, estimés à 17 et 13 expériences électorales en 2023 et 2024, respectivement, en particulier les élections en République démocratique du Congo prévues en décembre 2023, et en ce contexte. Cet article cherche à se concentrer sur les caractéristiques du système électoral congolais, à analyser les faits de l'expérience électorale congolaise, à suivre les trajectoires des élections congolaises de 2023 et les défis des élections congolaises de 2023. Dessiner les entrées de la gouvernance des élections congolaises de 2023 élections congolaises .

## **Premièrement : Les faits du système électoral congolais : présidentiel et parlementaire**

Comme d'autres pays dans le monde, les pratiques électorales de la République démocratique du Congo sont fondées sur des droits constitutionnels, légaux et nationaux, principalement mentionnés dans la Constitution congolaise de 2006 et la loi électorale promulguée en juillet 2022, qui dans leur intégralité représentent le système électoral congolais, et peut se présenter comme suit:

### **1. Le système électoral présidentiel**

Les élections présidentielles congolaises sont organisées et tirent leur contenu des cadres constitutionnel et légal de la République démocratique du Congo, notamment des articles 72, 103 et 106 ; Où le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat présidentiel de (5) ans, renouvelable une seule fois. Le premier tour a lieu au moins 30 jours et au plus de 40 jours avant la fin du mandat du président sortant. Si un candidat décède avant le premier tour ou souffre d'une incapacité permanente, la Cour constitutionnelle doit reporter les élections dans la cas de désistement de l'un des deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour, les élections ont lieu avec le troisième meilleur candidat pour remplacer le candidat qui s'est désisté et le Président reste en fonction jusqu'à la fin de son mandat qui, à l'exception des cas de force majeure agréés et prononcés par la Cour constitutionnelle, coïncide avec l'entrée en fonction de son successeur effectivement élu. Et si le mandat du président se termine sans élection de nouveau président, le président sortant reste en place jusqu'à ce que le scrutin soit organisé, et les conditions d'élection du président soient matérialisées, qui sont :

origine congolaise, bonne moralité et au moins 15 ans de expérience professionnelle, l'âge minimum est de 40 ans et l'âge maximum est de 70 ans<sup>1</sup>.

## 2. Le système des élections parlementaires

Des élections législatives sont organisées pour le parlement congolais en tant qu'institution législative de la République démocratique du Congo, et les conditions d'éligibilité aux élections législatives et au Sénat congolais tournent conformément aux droits constitutionnels des articles 102 et 106 autour de l'exigence d'éligibilité dès le candidat doit être congolais, un âge minimum de 25 ans pour un candidat à l'Assemblée nationale, de 30 ans pour un candidat au Sénat, et la pleine jouissance des droits civils et politiques. Avec cette disposition, les candidats au Sénat et à l'Assemblée nationale sont présentés par des partis politiques ou se présentent comme des candidats indépendants, et l'assemblée se compose de 500 sièges, dont 61 membres sont élus selon le pourcentage de voix le plus élevé dans les circonscriptions uninominales, et 439 membres sont élus sur des listes ouvertes selon la représentation proportionnelle Dans les circonscriptions plurinominales, la durée du mandat est de cinq ans contre le suffrage indirect de 108 sénateurs adultes; Où pour une durée de cinq ans, renouvelable par les députés provinciaux au scrutin proportionnel plurinominal avec listes ouvertes et un vote préférentiel.<sup>2</sup>

Une fois les sénateurs et l'Assemblée nationale élus, leur mandat commence le deuxième mardi après leur élection, et en cas de vacances à la présidence de l'une ou l'autre chambre, ou après décès, démission ou autre forme d'empêchement permanent, un nouveau président est élu dans les 15 jours après avoir quitté le poste vacant au Parlement. La Cour constitutionnelle statue sur les contestations de la validité des élections législatives et la Cour constitutionnelle peut proroger les conditions - à la demande du Président de la République - lorsque des circonstances extraordinaires empêchent le déroulement normal des élections législatives. et les membres du Sénat et de l'Assemblée nationale ne peuvent exercer d'autres fonctions à caractère public ni se livrer à aucune autre activité interdite par les lois applicables et perdre leur qualité de députés s'ils enfreignent les conditions d'éligibilité ou d'incompatibilité s'ils démissionnent ou sont condamnés à une peine d'emprisonnement pour une infraction ou un délit, Une élection partielle est organisée afin de trouver une alternative<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> 2023 Democratic Republic of the Congo general election, access date 4 April 2023, <https://bit.ly/3nIBUhM>

<sup>2</sup> Élections en république démocratique du Congo, access date 4 Avril 2023, <https://bit.ly/40YruZH>

<sup>3</sup> Élections en république démocratique du Congo, date d'accès 4 avril 2023, <https://bit.ly/40YruZH>

### **3. La Commission électorale nationale indépendante**

Les droits constitutionnels congolais approuvent la création de la Commission électorale nationale pour mener des élections libres et équitables, en particulier depuis 1960, et les droits constitutionnels en vertu de l'article 154 exigent la création de 21 membres ; Où le Président est nommé par la société civile et sa nomination est ratifiée par l'Assemblée Nationale et les autres commissaires sont nommés conjointement par les différentes entités du Dialogue Inter congolais pour la durée de la période de transition et ne peuvent être démis de leurs fonctions que pour échec pour exercer leurs fonctions, détournement de deniers publics, condamnation pour haute trahison ou corruption. Elle doit également être ratifiée par l'Assemblée nationale L'article 6 de la Constitution définit les attributions de la commission .Elle est chargée de conduire et de superviser les élections de manière libre et impartiale pendant la période de transition. Outre l'indépendance administrative, la Constitution garantit également l'autonomie financière de la Commission. Le comité a son propre budget<sup>4</sup>. La Commission est une assemblée générale chargée de sa gestion. Cette assemblée est composée du président et de sept autres commissaires. Ce dernier supervise les différentes unités spéciales au sein de l'Autorité tandis que le président est le superviseur général de ces unités spéciales .Ces unités de la Commission sont réparties entre elles sur l'éducation électorale et civique, l'inscription des électeurs et des candidats, la logistique, la formation électorale, les questions juridiques, le contentieux, les opérations de vote, la communication et les relations publiques.

### **4. La loi électorale de 2022:**

La loi électorale n° 22/029 du 29 juin 2022 modifie et complète la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, régionales, civiles, municipales et locales et approuve un certain nombre de nouvelles innovations dans le système électoral congolais .Il s'articule autour de l'instauration d'une admission minimale des listes de 60% des sièges au concours et de la prise en compte de la dimension de genre dans la constitution des listes conformément à l'article 14 de la constitution...et la définition d'un système légal global de vote électronique et l'obligation de la Commission Électorale Nationale Indépendante de publier les résultats des bureaux de vote au niveau des bureaux de vote et des centres locaux de compilation des résultats et l'obligation de la Commission Électorale Nationale Conseil de publier les cartes électorales trente jours avant le début de la campagne électorale et l'engagement de la Commission Nationale pour les Élections Présidentielles d'assurer le transfert des plis attribués aux tribunaux et

<sup>4</sup> ECF, DRC - Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Access date 4 April 2023, <https://bit.ly/3TL2m6r>

organes judiciaires avant de traiter les contentieux et l'obligation des tribunaux et organes judiciaires d'utiliser des plis contenant des procès-verbaux lors du traitement des litiges<sup>5</sup>.

## **Deuxièmement : l'expérience électorale congolaise : présidentielle et parlementaire**

La République démocratique du Congo et ses développements historiques témoignent d'un héritage plein d'efforts pour renforcer la démocratie et la consolider intellectuellement, constitutionnellement et pratiquement, surtout depuis l'ère coloniale. Les premiers signes du processus électoral étaient évidents avant l'indépendance, à partir de 1957, après la mise en place de ce qu'on appelait les « consultations électorales » ou « élections municipales » comme moyen d'établir la structure institutionnelle urbaine et rurale, de sorte que le gouvernement démocratique La République du Congo a connu de nombreuses expériences électorales intermittentes et interactives avec ses contextes sécuritaires et politiques .

### **1. La première génération des élections congolaises**

L'Assemblée qui connaît les changements, les expériences électorales et les transformations démocratiques de l'Afrique renverront-ils les premières procédures électorales de la République démocratique du Congo aux élections des conseils municipaux, régionaux puis législatifs de 1960 ; Alors que les troisièmes élections ont conduit à l'élection de 137 sièges pour les hommes - de plus de 21 ans - à la Chambre des représentants, avec un contrôle du Mouvement national congolais par environ 81,8%, et à l'élection de 84 membres du Sénat par membres de l'Assemblée régionale, et à son tour, Joseph Casa Fobo a été élu ; Que les élections réussissent à former le premier gouvernement de la République du Congo<sup>6</sup>.

En revanche, au milieu des années 1960, les élections en République démocratique du Congo au niveau parlementaire ont permis à 223 partis politiques de concourir pour 167 sièges à la Chambre des représentants et se sont soldées par la victoire des partis politiques alliés au Congrès national congolais, dirigé par l'ancien dirigeant séparatiste Moïse Tshombe, avec 80 sièges et la nomination d'Everest Kimba par le front. La démocratie congolaise au poste de Premier ministre, et le conflit politique et sécuritaire s'est intensifié, qui s'est terminé par un coup d'État militaire dirigé par Joseph Mobutu, de sorte que le 1965 Les élections étaient les dernières élections auxquelles les partis d'opposition étaient autorisés à participer jusqu'en 2006.

<sup>5</sup> Africa news, RDC : l'élection présidentielle fixée au 20 décembre 2023, 27 November 2022, <https://bit.ly/40CDqQZ>

<sup>6</sup> Media Congo, RDC : la loi électorale promulguée par le Chef d'Etat Félix Tshisekedi, 7 Juillet 2022, <https://bit.ly/3MdKnUo>

## 2. La seconde génération des élections congolaises

L'expérience électorale présidentielle des années 1970 a été principalement marquée par les contextes politiques et sécuritaires, notamment le coup d'État militaire de 1965 ; Comme il était basé uniquement sur des procédures référendaires et un vote par oui ou par non similaires aux élections du 1er novembre 1970 et aux élections du 3 décembre 1977 ; La première s'est soldée par un oui pour le seul candidat, Joseph Mobutu, avec 30 000 voix pour le oui, contre 157 voix pour le non .Et la seconde s'est terminée avec 98,2% de votes pour lui également, sans parler du contrôle du mouvement populaire pour la révolution aux élections législatives ; Là où les premières élections législatives ont eu lieu depuis que Joseph Mobutu a pris le pouvoir le 15 novembre 1970, et qu'une liste unique a été présentée aux électeurs du parti du président Mobutu, le Mouvement populaire pour la révolution, et qu'ils n'avaient que la possibilité de voter oui ou non sur une liste de 420 candidats à l'Assemblée nationale, et la seconde a eu lieu en novembre 1975 ,Elle se contenta d'évoquer une liste de 244 candidats au mouvement populaire dans des lieux publics tels que des stades, et le public les approuva par des acclamations. La troisième eut lieu en octobre 1977 avant sa date prévue en 1980 ; Alors que 2074 candidats se disputaient 289 sièges, le taux de participation a atteint 92,8 le quatrième a eu lieu en septembre 1982 ; Où 1409 candidats se disputaient 310 sièges dans 154 circonscriptions, et la cinquième s'est tenue en septembre 1987 ; Où 1075 candidats ont participé à 210 sièges<sup>7</sup>.

## 3. La troisième génération des élections congolaises

La troisième génération d'élections congolaises est survenue en proie à la guerre civile que la République démocratique du Congo a traversée au cours de la période (1996 : 2003) et en tant que droit constitutionnel en vertu de la Constitution de la Troisième République publiée en février 2006 ; Pour que les élections de 2006 en République démocratique du Congo soient les premières expériences électorales multipartites depuis l'arrivée au pouvoir de Joseph Mobutu ; Là où elle s'est déroulée le 30 juillet 2006, avec l'inscription de 25 millions d'électeurs, soit 80 % des électeurs, et 33 personnes se sont inscrites comme candidats à la présidence, et elle a tenu deux tours, affirmant qu'aucun des candidats n'a pu obtenir une majorité; Aucun candidat n'ayant obtenu plus de 50 % des suffrages au premier tour, le second tour a décidé de la victoire de Joseph Kabila le 15 novembre 2006, et avec lui se sont tenues les élections législatives dont les résultats n'ont permis à aucun parti d'obtenir 251 sièges pour s'assurer la majorité; Le parti de Joseph Kabila a remporté 111 sièges et le MLC-Bemba 64 sièges. Le deuxième tour des élections de troisième

<sup>7</sup> Groupe d'étude sur le Congo, perception des femmes en politique: les congolais sont portés à élire une présidente de la république, Août 2022, p 50-53.

génération en 2011 a permis l'inscription de 32 millions d'électeurs, et ses résultats ont conduit à la victoire de Joseph Kabila le 9 décembre 2011, et ses élections législatives se sont terminées avec 98 partis politiques se partageant des sièges à la Chambre des représentants. , avec 340 pour le Parti du mouvement présidentiel, 61 pour le Parti populaire pour la reconstruction et la démocratie et 41 sièges pour le Parti de l'union pour la démocratie et le progrès social.

reporter l'expérience électorale de plus de deux ans avant qu'elle n'ait lieu en novembre 2018 ; Où 46 millions d'électeurs sur 41 électeurs attendus ont été enregistrés et 21 candidats à la présidence ont été nommés ; Pour finir avec la victoire de Félix Tshisekedi, en tant que nouveau président de la République démocratique du Congo, après avoir recueilli 38,57% des suffrages, contre 34,38% et 23,9% respectivement en faveur de Martin Fayulu et Emmanuel Ramadan Shadari, et contrairement des élections présidentielles, le Front commun du Congo a réussi à contrôler 341 sièges de Sur 500 sièges à l'Assemblée nationale, il a réussi à franchir le seuil de majorité estimé à 250 sièges, tandis que le Parti pour la démocratie et le progrès social et ses alliés, le Union pour la nation congolaise, n'a remporté que 46 sièges, tandis que la coalition Lamoka dirigée par Fayulu a remporté 94 sièges<sup>8</sup>.

### **Troisième : les caractéristiques des élections congolaises pour l'année**

La République démocratique du Congo fait confiance à ses complexités sécuritaires, politiques et économiques et mise sur ses capacités et la capacité de ses institutions à mener des élections congolaises à tous les niveaux : présidentiel, parlementaire et municipal, à partir de décembre 2023, selon le calendrier électoral publié le 26 novembre 2022 par la Commission nationale indépendante ; Alors que le calendrier électoral prévoit la tenue d'élections présidentielles parallèlement à l'élection de 500 membres de l'Assemblée nationale et des membres des conseils régionaux, sans compter la mise en œuvre de la première expérience d'élection de 300 conseils municipaux dans le cadre de la constitution promulguée en 2006, et il déclare sa volonté d'accueillir 6 autres événements électoraux pour l'année 2024, dont 5 illégaux indirectement<sup>9</sup>, les contextes électoraux en RDC peuvent être surveillés comme suit:

#### **1. Contexte**

Les élections, attendues pour fin 2023 s'insèrent dans un contexte politique et social complexe, caractérisé par le manque de consensus entre les parties prenantes (l'opposition), la démotivation des citoyens vis-à-vis du processus électoral ou encore la

<sup>8</sup> Group débute sur le Congo, présidentielle 2023: l'abstention pourrait atteindre un taux record, février 2023. P3-8.

<sup>9</sup> Radio okapi, Eco News : « Après la publication du calendrier électoral, la CENI en attente de la loi sur la répartition des sièges », 28 Novembre 2022, <https://bit.ly/3UmTAFn>

fragilité du système partisan suite à la sortie de l'Union Sacrée. Plusieurs inquiétudes émergent également dont celle d'une volonté du pouvoir d'organiser les élections dans le délai constitutionnel c'est-à-dire d'ici décembre 2023. Les batailles autour de la reconstitution des animateurs de la CENI sont des exemples éloquentes à ce sujet. Chacun de ces éléments s'inscrit dans un climat général d'insécurité à l'Est du pays et de la montée des clivages tribaux et discours de haine, qui font craindre des épisodes de contestations post-électorales violents. Il y a lieu de s'interroger sur la manière dont le contexte actuel du pays pourrait affecter le bon déroulement des élections, conduire à un report du scrutin, à l'exclusion de certaines régions du pays ou encore perturber les manifestations pacifiques ou les rassemblements de l'opposition durant la campagne électorale. Outre le contexte politique et social, plusieurs défis d'ordre pratiques et techniques persistent, faisant craindre un nouveau report des élections comme en 2016. En effet, à l'instar des trois scrutins passés, le processus actuel ne présente pas les garanties suffisantes pour être organisé et achevé dans le délai constitutionnel.

## **2. La participation citoyenne aux élections de 2023**

En dépit de l'existence d'une multitude d'organisations et de plateformes, la représentativité des acteurs de la société civile congolaise est régulièrement remise en question. La société civile peine à mobiliser la population congolaise autour du processus électoral. Pour cause notamment, des moyens nécessaires et ou des financements mais également des divisions profondes entre les membres de la société civile qui affaiblissent le potentiel de synergies malgré qu'ils aient un rôle indispensable à jouer dans le suivi du processus électoral.

## **3. Participation politique des femmes et des jeunes**

L'égalité des genres est une composante essentielle à l'enracinement de la démocratie. En RDC, la participation politique des femmes et des filles se heurte à de nombreux défis, notamment économiques, politiques et culturels. Les femmes représentent 50,54 % de l'électorat congolais. Cependant, elles restent gravement sous-représentées au niveau politique. Seul près de 12,8 % des femmes sont représentées à l'Assemblée nationale et 23,9 % au Sénat.

En RDC, la parité est un principe constitutionnel qui représente en théorie une opportunité à saisir. En dépit de la Constitution congolaise, la loi électorale actuelle répète cette nécessité de représentation paritaire homme-femme, mais ne prévoit aucune obligation ni conséquence sur la recevabilité des listes électorales. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette sous-représentation des femmes dans les institutions politiques. Il s'agit notamment : le manque de transparence du processus électoral, la mauvaise organisation des élections

ou des bureaux électoraux, dont leurs heures d'ouverture inadaptées, les longues files d'attente rallongeant les heures, celles-ci devenant incompatibles avec les tâches ménagères des femmes, l'éloignement des bureaux de vote, le manque de moyens et l'impréparation des partis d'opposition, et enfin, le fonctionnement patriarcal de la société congolaise, qui renforce la domination des hommes. Ces différents facteurs ont notamment comme conséquences la réduction de l'électorat féminin favorable aux candidatures féminines, la perte de confiance en soi, et surtout le découragement de l'électorat féminin de participer aux différentes activités électorales. S'agissant de la participation politique des jeunes, la législation électorale n'offre pas de mesures contraignantes qui obligent l'alignement des jeunes dans les listes des candidatures par les partis politiques. Ensuite, les questions de seuil électoral et des cautions très élevées se posent, avec une pauvreté et un chômage chez les jeunes en RDC assez importants.

## **2. Les élections du point de vue du calendrier électoral**

Théoriquement, le calendrier électoral a prévu une période entre le 24 décembre 2022 : 17 mars 2023, pour réaliser les opérations de mise en œuvre en trois phases successives durant les périodes s'étendant du 24 décembre 2022 au 25 janvier 2023, du 25 janvier au 23 février 2023, et du 23 février au 17 février. Mars 2023; à commencer dans les provinces du Congo Central, Kinshasa, Kwangou, Kwelo, Mai-Ndombe, Equateur, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Tswapa, et de là dans les provinces du Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Lumami , Sankoro, Haute-Lumami, Haut-Katanga et Lualaba, Tanganyika ; également pour les expatriés en Afrique du Sud, Belgique et France, puis dans les trois zones d'interventions dans les provinces du Pas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Tshopo, Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema ; Toujours pour les expatriés au Canada et aux États-Unis, le calendrier exige également la réalisation de statistiques d'inscription pour chaque circonscription - détermination de la taille des conseils régionaux et des conseils locaux le 21 mai, et démarrage du processus de répartition proportionnelle des sièges pendant la période du 23 mai au 15 juin 2023, puis inscription des candidats au poste de président et à l'assemblée nationale durant les 26 juin : 15 juillet puis candidatures aux conseils départementaux et municipaux durant la période du 3 : 22 août 2023, puis campagne du 19 novembre au 18 décembre 2023, puis tenue d'élections le 20 décembre et prestation de serment le 20 janvier 2024<sup>10</sup> .

## **3. Les élections sous l'angle de la compétition électorale**

Les manifestations des élections présidentielles congolaises sont claires, et avec elles les indicateurs des compétitions électorales. Il comprend une liste de candidats potentiels et fait rage entre ses partis, notamment Félix Tshisekedi- le président sortant- Moise

<sup>10</sup> Radio okapi, Calendrier électoral de la CENI: « utopique » pour le PPRD mais « réaliste » selon l'UDPS, 28 Novembre 2022, <https://bit.ly/3im103u>

Katumbi- l'ancien gouverneur du Katanga et chef du parti La Moca- Martin Fayulu- l'ancien candidat à la présidentielle de 2018 et le chef du parti politique pour la participation citoyenne pour le développement et Denis Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, Augustine Matata Bunyo, ancien Premier ministre, Bernadette Tokwa et Lu Aina, président de la Tongan Maikono Fondation.<sup>11</sup>

#### **4. Les élections du point de vue de l'opinion publique Populaire**

Les manifestations et les interactions de la République démocratique du Congo suscitent un intérêt populaire évident pour le processus électoral à tous les niveaux. Des sondages d'opinion dans 26 capitales régionales, sur un échantillon de 2 716 personnes, ont décelé un intérêt croissant de la part des Congolais concernant les retombées électorales prévues en décembre 2023, avec des taux croissants répartis d'environ 88%, 83%, 82 % et 81 en faveur des élections présidentielles, législatives nationales, municipales et régionales, respectivement, comme en témoigne la région du Grand Kasai qui accorde une attention à 96 % aux élections présidentielles. Les sondages d'opinion montrent une baisse d'intérêt et d'abstention de 81% concernant les élections législatives régionales, car il n'y a pas d'impact clair de leurs actions, selon les opinions de 57% des Congolais, contre 27, en raison de la faiblesse de la campagne électorale <sup>12</sup>. Seuls 37% croient en la capacité de la Commission électorale nationale indépendante à organiser des élections et à respecter leurs délais constitutionnels.

#### **5. Les élections du point de vue de la société civile congolaise**

Un large éventail de groupes de la société civile exprime des doutes successifs et intenses sur la possibilité d'organiser des élections dans les délais constitutionnels et la possibilité de préserver leur intégrité, en plus de leur condamnation répétée et perceptible des difficultés des processus d'enregistrement et de l'absence d'un système sécurisé processus d'inscription pour les élections de 2023. Le 7 mars 2023, le Consortium Nouvelle Société Civile du Congo s'est dit préoccupé par les restrictions soulevées par la Commission Electorale Nationale Indépendante, celles liées aux finances, à la logistique, à la sécurité dans certaines provinces, l'identification des électeurs et celles liées à la loi électorale. 2, 2023,<sup>13</sup> La société civile de Kalemie (Tanganyika) a annoncé que certains centres d'enregistrement ne fonctionnent pas à cause de machines qui tombent régulièrement en panne. Le 23 mars 2023, la société civile du Nord-Kivu, en particulier dans la région de Beni,

<sup>11</sup> Radio Okapi, RDC : Bernadette Tokwaulu annonce sa candidature à la présidentielle 2023, 13/3/2023, <https://bit.ly/3Jgksbs>

<sup>12</sup> RDC-Élection 2023: les Congolais semblent plus intéressés par la présidentielle 88% suivie législatives nationales 83% et municipales 82% (Étude Target), 27 Jan 2023, <https://bit.ly/3JJqAcA>

<sup>13</sup> Radio okapi, Processus électoral : des experts de la société civile proposent la révision des lois électorales, 11 Février 2022, <https://bit.ly/3noc3vg>

a suggéré de prolonger les processus d'enregistrement de 3 mois au lieu de 15 jours seulement pour surmonter les difficultés des opérations<sup>14</sup>.

## 6. Les élections du point de vue de l'opinion publique internationale

La République démocratique du Congo maintient un large état de soutien et de soutien au système international et à ses parties de la part des États et des organisations gouvernementales et non gouvernementales ; Le 7 décembre 2022, 17 pays et l'Union européenne, partenaires de la RDC, se sont félicités de la publication du calendrier électoral par la Commission électorale nationale indépendante et de l'annonce de la date des élections locales, régionales, nationales et législatives prévues le 20 décembre 2023. Ils ont également réaffirmé leur soutien au gouvernement congolais dans l'organisation des élections dans les délais prévus par la Constitution. Ces pays comprennent l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la République tchèque et l'Union européenne .Le 6 juillet 2022, le gouvernement des États-Unis a annoncé 3 millions de dollars supplémentaires pour soutenir des processus politiques transparents, crédibles et inclusifs en RDC.

### **Quatrième: Défis des élections de 2023 en République démocratique du Congo :**

Les expériences électorales en République démocratique du Congo, comme d'autres sur le continent africain, présentent un certain nombre de défis à relever, qui peuvent être présentés comme suit:

#### 1. Manque de confiance politique lié aux élections

La RDC gémit d'une méfiance croissante ; Alors qu'un large éventail de la société civile et des partis politiques enregistrent des cas de méfiance à l'égard du fichier électoral et remettent en question la crédibilité des élections, les partis politiques et la société civile se méfient de plus en plus de l'intention d'organiser des élections libres et indépendantes qui permettraient un transfert pacifique du pouvoir. et la méfiance s'accroît, sous prétexte de la situation politique, sociale et sécuritaire du Congo Démocratique qui résulte inévitablement de la faiblesse des structures démocratiques et du manque de respect de la volonté populaire. Cet aspect appelle à la nécessité d'arrêter les forces politiques et sociales de toute tentative de fraude planifiée .Le 1er avril 2023, le Parti populaire pour la reconstruction et la démocratie a qualifié le processus électoral en cours de « vicieux » et a déploré la détérioration dans des proportions alarmantes de la situation sécuritaire, sociale

<sup>14</sup> Radio okapi, Beni : la société civile propose 3 mois pour enrôler tous les électeurs à Banande Kainama, 27 mars 2023, <https://bit.ly/3KtronA>

et politique, caractérisée par un processus électoral vicieux susceptible de conduire le pays vers un état de chaos généralisé<sup>15</sup>.

## 2. La faiblesse de processus d'enregistrement

Historiquement, les expériences électorales congolaises soulignent les défis techniques et logistiques croissants auxquels sont confrontés les processus d'identification et d'inscription des électeurs, dans la mesure où la Commission électorale est incapable de respecter les dates et les horaires des opérations d'inscription prévues pour l'inscription dans ses trois zones d'opérations. Fin mars 2023, il a été observé que la commission électorale se limitait à inscrire seulement 34 millions d'électeurs sur 49 millions d'électeurs, ce qui devrait être proche de la fin du processus d'inscription dans les trois régions. N'atteindre que 70% du taux prévu contre l'inscription de 11.000 Congolais, et l'inscription de seulement 41% de la population de la région du Kwilo avant la fin du délai d'inscription d'ici une semaine, selon les statistiques du 7 février 2023 et empêchant l'inscription de plus d'un million d'électeurs attendus et la Commission électorale n'atteignant que 400 000 dans la province de Gwangju malgré la prolongation des processus d'inscription de 25 jours selon les statistiques du 6 février 2023<sup>16</sup>.

## 3. Controverse sur l'exclusion de concurrents

L'élection présidentielle de 2018 en République démocratique du Congo a vu une exclusion de concurrents; Certains pensent que cela risque de se reproduire en 2023, la Commission Électorale Indépendante ayant alors refusé de désigner 6 candidats potentiels pour participer aux élections, il s'agit de : Sami Badibanga, ancien premier ministre, Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président et chef rebelle, et Antoine Gizenga, ancien assistant de Patrice Lumumba, ancien Premier ministre de la République démocratique du Congo sous Kabila, Moïse Katumbi, ancien gouverneur de la province du Katanga, Adolphe Muzito, ancien Premier ministre et Bruno Tchibala, ancien Premier ministre .Ce qui risque de se répéter aux élections de 2023 en cas d'adoption d'un projet de loi dite loi Chiani portant attribution des postes de responsabilité dans l'État aux Congolais nés de père et mère congolais, et empêchant alors Moïse Katumbi de se présenter aux élections et l'en excluant pour la deuxième fois<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> ACTUALITÉ CD, RDC : le PPRD réitère son refus de participer au processus électoral qu'il considère comme totalement vicié , 31 Mars 2023, <https://bit.ly/3U51ppH>

<sup>16</sup> ACTUALITE CD, Enrôlement dans l'AO 2: la CENI confirme la fermeture des centres d'inscription ce mardi sauf pour les détenteurs des jetons. 20 mars 2023, <https://bit.ly/3ZDjkF5>

<sup>17</sup> Radio okapi, Lubumbashi : Jean-Claude Muyambo menace de porter plainte contre les initiateurs de la proposition de loi Tshiani, 25 Mars 2023, <https://bit.ly/3LXbGIE>

#### 4. Défis liés au financement des élections

La Commission électorale observe maintenant l'escalade des défis logistiques et techniques auxquels est confronté le processus électoral et souligne la faiblesse du financement fourni pour organiser les élections législatives dans un pays vaste et vaste comme la République démocratique du Congo. Le 14 mars 2023, la Commission nationale indépendante a demandé au gouvernement un financement estimé à environ 474 millions de dollars en 2023, hors arriérés de 2022, et indique son optimisme quant au processus électoral et met en garde contre les conséquences néfastes du non-respect des délais constitutionnels. En mars 2023, le coût total était estimé à plus d'un milliard de dollars<sup>18</sup>.

Si en 2016 le gouvernement avait justifié le glissement du calendrier électoral par des difficultés financières, notamment le report de la convocation de l'électorat, le gouvernement actuel se déclare déterminé à financer le processus électoral en veillant au décaissement des fonds des opérations dans les meilleurs délais. À cet effet, le gouvernement continue à réaffirmé sa volonté d'organiser les élections dans le délai et les opérations d'enrôlement des électeurs ont eu lieu dans la grande partie du territoire national ce qui constitue un signal fort pour la poursuite de l'ancrage démocratique du pays et la normalisation de la vie citoyenne. Il se constate cependant l'insuffisance des moyens alloués à la CENI qui continue à alerté l'opinion sur le manque de fonds sollicité. À ce jour le décaissement des fonds demeure problématique. Face aux difficultés éventuelles de financer le processus électoral en cours, la RDC pourrait s'appuyer sur l'assistance électorale internationale à laquelle le président Tshisekedi s'est montré ouvert. A cet effet, une mission de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour l'évaluation des besoins électoraux en RDC a été conduite à Kinshasa au cours du mois de mars 2022 à la suite d'une demande de la CENI. Elle visait à explorer les voies et moyens d'appuyer notamment la logistique du processus électoral en cours.

#### 5. Violence électorale

Les processus d'inscription et d'identification ont montré des indices croissants de violence électorale, y compris des crimes d'obstruction, de vol et d'insécurité, qui ont conduit à des processus d'inscription défailants et à saper leur intégrité dans certaines régions. Le 24 mars 2023, le Secrétariat provincial de la Commission électorale indépendante du Sud-Kivu a démis de ses fonctions deux de ses agents dans les opérations d'inscription des électeurs, et le 17 mars 2023, des dossiers judiciaires ont été ouverts dans divers parquets pour sabotage apparent et fraude dans les processus d'inscription des électeurs. Par la suite, il a été rapporté que trois agents de la

<sup>18</sup> ACTUALITE CD, Élections en RDC : alors que la CENI exige plus d'un milliards USD, l'ODEP estime que le budget actuel ne devrait pas dépasser 600 millions USD, 23 mars 2023, <https://bit.ly/40VZwxK>

Commission Électorale Nationale Indépendante ont été arrêtés, qui ont délivré la délivrance de 4 cartes, sans compter les opérations vacillantes de l'insécurité et l'activité croissante des groupes rebelles face à la menace des opérations d'inscription dans l'Est congolais, notamment la région de l'Ituri ; Seuls 31% des électeurs étaient inscrits au cours des deux premières semaines avant le verrouillage du 17 mars.<sup>19</sup>

## 6. Complexité croissante de la sécurité

La détérioration de la situation sécuritaire dans les trois provinces de l'Est de la République démocratique du Congo avec une forte escalade de la violence perpétrée principalement par les ADF, la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le M23, dans diverses zones du Nord Kivu, les attaques perpétrées principalement par les Forces Démocratiques de Défense, les groupes Maï Maï et le Mouvement du 23 mars ont fait plus de 200 morts et les Forces de Défense ont été accusées d'avoir causé la mort de 187 civils lors des attaques entre le 1er décembre et le mois de mars 2023 ..Dans la province du Sud-Kivu, des groupes armés étrangers et locaux ont continué à perpétrer des violences contre les civils, tuant 26 personnes du 1er décembre au 31 janvier 2023. Dans la province de l'Ituri ; Entre le 1er décembre 2022 et le 14 mars 2023, 485 civils, dont 82 femmes et 51 enfants, ont été surveillés en Ituri, et 172 civils, dont au moins 20 femmes et 19 enfants, ont été blessés. Entre décembre et mars 2023, pas moins plus de 168 civils, dont 13 femmes et 35 enfants, ont été enlevés, en raison de l'activité accrue du mouvement des Forces démocratiques alliées, de l'organisation Codeco et du groupe Zaïre, sans parler de la poursuite de l'occupation par le Mouvement du 23 mars de vastes zones dans les terres de Rutshuru Nyiragongo et Masisi.<sup>20</sup>

Dans le contexte de l'état de siège au Nord-Kivu et en Ituri, à l'approche des élections, l'Etat de siège dans ces deux provinces électorales-clés inquiètent. Au regard de dernières statistiques de l'enrôlement des électeurs en RDC, la province du Nord-Kivu est la deuxième en termes de poids électoral après Kinshasa. L'Ituri reste une province très fragile sur le plan sécuritaire suite aux tensions communautaires qui ont toujours prévalu généralement entre les Hema et Lendu. La situation sécuritaire à l'Est du pays continue d'être alarmante et ne favorise pas la bonne tenue des élections dans les régions sous l'état de siège. Cette partie connaît toujours la présence de plus ou moins 120 groupes armés nationaux et étrangers. Elle vit actuellement la résurgence des terroristes du M23 soutenue par le Rwanda et la présence autorisée par le gouvernement de la force régionale de l'EAC. Lors du dernier cycle électoral, ces groupes armés se sont parfois substitués à la CENI, en se chargeant de l'enregistrement des électeurs, ou en jouant un rôle dans la sélection des

<sup>19</sup> Radio okapi, Enrôlement des électeurs à Bukavu: deux agents de la CENI démis de leurs fonctions pour monnayage, 24 mars 2023, <https://bit.ly/3JT3u3j>

<sup>20</sup> ACTUALITÉ, L'ONU s'alarme d'une montée abrupte des violences dans l'est de la RDC, 28 mars 2023, <https://bit.ly/3MnpiH0>

candidats et des élus aux urnes (cas de certains groupes Maï Maï et des FDLR à Walikale et à Masisi, au Nord-Kivu). Ils ont également rançonné certains candidats avant de les laisser passer dans certaines zones pour aller tenir leurs meetings de campagne à Masisi. À cet effet, le Gouvernement doit renforcer le Comité de pilotage de sécurisation du processus électoral et son secrétariat technique. Ce cadre d'échange devrait permettre de dégager une stratégie commune entre les institutions congolaises et ses partenaires pour minimiser les impacts de l'insécurité et de l'état de siège sur la tenue des scrutins dans les délais constitutionnels.

## **7. Montée des clivages tribaux et discours de haine**

À l'approche des élections, la montée des clivages tribaux fait débat. Selon certains observateurs, le contexte actuel va plus loin que ceux de 2006, 2011 et 2018 où l'opinion était divisée entre l'Ouest et l'Est. Plusieurs acteurs politiques et de la société civile trouvent que depuis les dernières élections, le tribalisme a pris des proportions inquiétantes, notamment avec l'idée de la « congolité » avec la loi Tshani. Il s'observe aussi une augmentation des discours et messages de haine appelant à la violence, à la discrimination et à l'hostilité, souvent dirigées contre des groupes ethniques ou des personnalités publiques. Le BCNUDH avait d'ailleurs appelé à suivre de plus près les déclarations tribales qui s'accroissent à l'approche des élections.

## **Quatrièmement, contributions à des élections saines en République démocratique du Congo**

La bonne administration des élections en général et de la République démocratique du Congo en particulier nécessite un ensemble de mécanismes et d'approches pour y parvenir, qui peuvent être présentés comme suit:

### **1. Sécuriser l'inscription des électeurs**

La reconnaissance formelle du droit de vote n'est pas suffisante pour un processus électoral correct et complet. L'inscription sûre des électeurs nécessite la mise en place d'un système d'inscription des électeurs sûr et fiable, la mise à jour continue et automatique de ses listes électorales, la participation des partis politiques et des représentants d'intérêts particuliers. Dans la promotion et le suivi du processus d'inscription, et la mise en œuvre des programmes d'éducation civique Réformant les processus d'inscription, le législateur congolais a opté pour un processus simple pour identifier tous les Congolais de plus de 18 ans et pour traiter la question des électeurs décédés, et la question de la double immatriculation. mettre en œuvre des mesures pour empêcher de voter plus d'une fois, telles que l'encre indélébile, l'interdiction aux personnes non éligibles de voter, allouer suffisamment de temps à l'inscription sur les listes électorales, l'interdiction de

l'asservissement ou de la suspension des droits de participation dans le cadre de la loi, la non-exclusion des personnes privées de la liberté sans condamnation, et la suppression des obstacles déraisonnables à l'exercice du droit de vote, y compris des exigences administratives coûteuses, onéreuses ou culturellement inappropriées pour l'obtention de documents pour exercer le droit de vote.

## **2. La sécurité des responsables des élections, des témoins, des électeurs et des observateurs**

La sécurité du peuple doit être assurée pour des élections libres, démocratiques et transparentes car le peuple est le garant du pouvoir dans les démocraties libérales. Les gens doivent s'exprimer librement, sans intimidation ni pression en faveur du candidat de leur choix. La loi doit réglementer la sécurité du peuple comme condition préalable à la tenue d'élections démocratiques, et le gouvernement doit intervenir par le mécanisme des forces de sécurité.

## **3. La paix : une condition préalable à la tenue d'élections démocratiques**

La paix et la sécurité sont des conditions préalables à la tenue d'élections transparentes et non susceptibles d'appel des candidats, des observateurs et d'une grande partie de la population. La poursuite du processus de paix doit être une condition préalable à toute élection dans les zones où les groupes armés opèrent et ont la mainmise sur la vie politique. Des élections démocratiques nécessitent la mise en place d'un mécanisme de résolution pacifique des conflits armés et des crises politiques et la prise de mesures pour rétablir la paix avant toute élections dans un environnement de conflit armé.

## **4. Garantir la participation politique des minorités, des peuples autochtones et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays**

Les élections au Congo démocratique doivent mettre en œuvre les normes et standards internationaux, régionaux et nationaux pour le droit des minorités de participer à la gestion des affaires publiques et d'améliorer leur accès aux processus d'inscription, de vote et de choix éclairé .

## **5. Activer l'intervention sécurisée des forces de police et de sécurité :**

Environnement libres et justes exigent un double rôle dans les élections ; Lorsque la nécessité de la sécurité électorale, le maintien de l'ordre, la non-ingérence dans les libertés fondamentales et les droits de participation exigent de maintenir un environnement exempt d'intimidation, de veiller à ce que tous les citoyens bénéficient d'élections administrativement pacifiques et exemptes de toute force perturbatrice et d'empêcher les tentatives de fraude, d'obstruction, pots-de-vin, intimidation ou toute action liée aux

élections Et la nécessité de la présence de la police en dehors des lieux d'inscription et de vote dans le secret, le professionnalisme et l'impartialité

## **6. Le rôle des observateurs électoraux**

Des élections libres et équitables nécessitent un processus de surveillance efficace afin de renforcer l'intégrité des processus électoraux, d'atténuer les risques de perturbations et de renforcer la confiance du public. Pour y parvenir, le gouvernement doit accorder aux observateurs la liberté de mouvement et l'accès aux bureaux de vote, les protéger des préjudices et des ingérences dans leurs fonctions officielles, et renforcer les capacités des observateurs nationaux à être conscients des défis électoraux, des groupes marginalisés, de la culture et du contexte local .

## **7. Respecter les règles et normes des droits humains**

La République démocratique du Congo doit renforcer son respect des droits de l'homme, qui est vital pour la tenue d'élections libres, justes et honnêtes et garantit la liberté d'opinion, d'expression, des médias, de réunion, d'association et la sécurité personnelle. La constitution et la mise en place d'un cadre juridique pour l'exercice des droits électoraux conformément au droit international .

## **8. Activer le principe de justice électorale**

La RDC devrait mettre en œuvre le droit de contester les résultats des élections et le droit des parties concernées de demander réparation et de donner accès à un examen indépendant ou à d'autres procédures de plainte, d'appel et d'examen, et les cadres juridiques devraient définir la portée de l'examen disponible et les pouvoirs d'un organisme indépendant et indépendant. Organe judiciaire impartial chargé d'examiner et de fournir aux lois électorales pertinentes des recours rapides, adéquats et efficaces.

## **9. Amélioration des capacités et de l'accès aux media**

La République démocratique du Congo a besoin de médias équitables et justes accessibles à tous les candidats et partis politiques pour aliéner les campagnes électorales et la publicité, empêcher la censure politique, favoriser le gouvernement, offrir une visibilité égale à tous les candidats dans les médias, recevoir les plaintes et assurer une couverture égale des candidats, femmes et hommes.

## **10. Éducation des électeurs**

Des élections libres et équitables nécessitent une éducation et une sensibilisation des électeurs par le biais de programmes d'éducation et d'alphabétisation numérique, le financement et la gestion de campagnes d'éducation et d'éducation des électeurs objectives et non partisans et la formation des électeurs pour l'égalité entre les hommes et les femmes.